

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

03 BP 7021 OUAGADOUGOU 03

Phone : (226) 25 30 70 64/65

Fax : (226) 25 30 72 42

Télex : 5270 bf



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

\*\*\*\*\*

Ouagadougou, 20 MAI 2021

00000030

Communiqué n°2021-\_\_\_\_\_/MESRSI/SG/UJKZ/P

**Portant recrutement des étudiants de la onzième promotion du Master 2 International et Pluridisciplinaire en « Innovation et Développement en Milieu Rural » (AGRINOVIA) au Département de Philosophie et Psychologie de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines (UFR/SH) au titre de l'année académique 2021-2022**

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance du public, le recrutement de la onzième promotion de *Master 2 International et Pluridisciplinaire en « Innovation et Développement en Milieu Rural » (AGRINOVIA)* par l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines (UFR/SH). La formation de niveau Master 2 assurée par des binômes pédagogiques sud-sud, sud-nord, universitaires-professionnels, comprend une phase de cours intensifs (du 1<sup>er</sup> octobre au 22 décembre 2021) et une phase pratique sur le terrain (de janvier à septembre 2022). La durée totale de la formation est de douze (12) mois.

Le Master AGRINOVIA est ouvert à un public mixte composé d'**étudiant(e)s** et **professionnel(le)s** du Sud et du Nord justifiant d'un niveau M1 en sciences sociales et humaines, sciences exactes, sciences de la vie et de la terre, sciences de gestion, sciences économiques, juridiques et politiques.

La sélection des candidats se fait sur dossier. A cet effet, les candidats doivent télécharger sur le site web de la filière ([www.agrinovia.net](http://www.agrinovia.net)), un formulaire à renseigner et à envoyer au plus tard le 05 juillet 2021 à l'adresse suivante : [info.agrinovia@gmail.com](mailto:info.agrinovia@gmail.com). La version physique du dossier de candidature est attendue à la même période à la coordination. Le **nombre de places est limité à vingt-cinq (25)**.

A travers ses partenaires, AGRINOVIA octroie quelques bourses d'étude et accompagne les étudiants qui le souhaitent dans la recherche de bourses.



**Tous les candidats doivent s'acquitter des frais de dossiers qui s'élèvent à quinze mille francs (15 000 F) CFA non remboursables (payables à l'agence comptable de l'Université Joseph KI-ZERBO) au plus tard le 20 juin 2021.**

**Seuls les candidats retenus devront s'acquitter des frais d'inscriptions administratives et de Laboratoire conformément au tableau ci-dessous :**

	Ressortissants de la zone UEMOA		Ressortissants hors zone UEMOA
	Sous régime étudiant	Sous régime particulier	
Frais d'inscription	15 000 FCFA/an	50 000 FCFA/an	250 000 FCFA/an
Frais de laboratoire	1 296 000 F CFA	1 296 000 F CFA	1 296 000 F CFA

**N.B. :**

1. La moitié des frais de formation doit être versée au plus tard le 31 août 2021 à l'agence comptable de l'Université Joseph KI-ZERBO et la version scannée du reçu de paiement à l'adresse mail de la coordination du programme ;
2. Seul le paiement de la totalité des frais d'inscription et de laboratoire donne droit à l'évaluation finale (soutenance du mémoire) ;
3. Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :
  - un formulaire de candidature dûment renseigné (téléchargeable sur le site) et adressé à la coordination du programme
  - une copie légalisée du diplôme du Baccalauréat
  - une copie légalisée du diplôme de la Licence
  - les copies légalisées des relevés de notes du Master I ;
4. Les candidats admis sont informés qu'il sera demandé l'authentification de leurs diplômes s'ils n'ont pas été délivrés par l'Université Joseph KI ZERBO ;
5. La proclamation de l'admission interviendra au plus tard le 26 Juillet 2021 ;
6. Des bourses d'études aux candidatures féminines sont annoncées par certains partenaires du programme ;
7. Tout retard accusé dans l'élaboration et la soutenance du mémoire est traité selon le règlement général en vigueur à l'Université Joseph KI ZERBO. En tout état de cause, ce retard ne peut excéder l'année académique postérieure à l'année d'inscription au Master. L'étudiant retardataire devra procéder à sa **réinscription administrative** et assumer les frais de jury de soutenance évalués à 250.000 F.

Le Président

**Pr Rabiou CISSE**

Chevalier de l'Ordre national  
Officier de l'Ordre des Palmes académiques

